

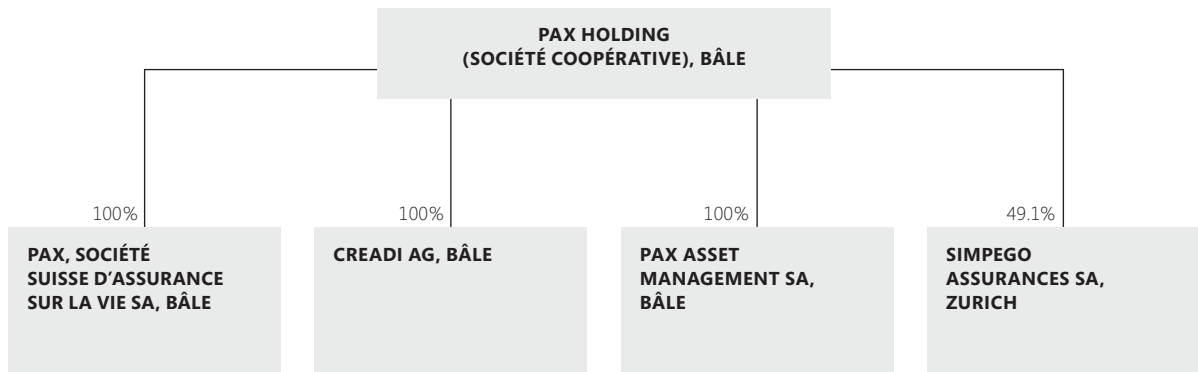
## STRUCTURE DU GROUPE ET DU CAPITAL

### 1 INTRODUCTION

Le Pax Holding s'engage à observer une conduite d'entreprise équilibrée et responsable et un bon gouvernement d'entreprise. Outre une conduite et un contrôle corporatifs responsables et orientés sur la valeur, cela englobe également un établissement compréhensible et transparent des rapports. En tant qu'entreprise non cotée en Bourse, le Pax Holding n'est soumis ni aux prescriptions de publication de l'article 663b<sup>bis</sup> du Code des obligations, ni à celles de la Bourse suisse SIX Swiss Exchange SA. Thématiquement, les commentaires des principes de gouvernement d'entreprise appliqués par le Pax Holding s'appuient cependant, dans la mesure du possible et du raisonnable sur la teneur et la structure de la directive concernant le gouvernement d'entre-

prise de SIX Swiss Exchange Regulation et les recommandations du «Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise». Le «Leitfaden Cooperative Governance» d'idée coopérative, dans lequel figurent des recommandations au sujet du gouvernement d'entreprise dans les sociétés coopératives, est également pris en compte.

Le Pax Holding a intégré ces recommandations dans les statuts. Elles renforcent pour l'essentiel les droits de participation de l'assemblée des délégués et édictent des règles contraignantes concernant la rémunération accordée au conseil d'administration et au comité directorial. Les statuts, le règlement d'organisation et le code de conduite de Pax sont publiés sur le site Web.



État au 31.12.2021

## 2 STRUCTURE DU GROUPE ET PROPRIÉTAIRES

Le Pax Holding est organisé sous forme de société coopérative selon le droit suisse. Sous son toit, il détient la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, la Creadi AG et la Pax Asset Management SA (chacune à 100 pour cent). Il participe en outre à raison de 49.1 pour cent à la Simpego Assurances SA.

La Creadi AG se consacre au développement des modèles d'affaires numériques dans les assurances, et ce essentiellement dans le secteur de la prévoyance privée. La Pax Asset Management SA est responsable de la gestion des placements et des biens existants de Pax. La Simpego Assurances SA est un assureur

direct qui propose des conclusions en ligne d'assurances ménage, responsabilité civile, immobilières et véhicules à moteur.

En concluant une assurance auprès de la Pax Assurance, les assurés deviennent automatiquement sociétaires et ainsi propriétaires du Pax Holding.

## 3 STRUCTURE DU CAPITAL

Le Pax Holding n'a pas davantage émis de parts sociales qu'il ne dispose d'un capital de dotation. À la fin 2021, il affiche un capital propre au bilan de droit commercial de 178.6 millions de CHF constitué à partir de bénéfices thésaurisés.

# ORGANES ET COMPÉTENCES

## 1 ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

L'assemblée des délégués est l'organe suprême du Pax Holding. Deviennent automatiquement membres du Pax Holding (société coopérative) toutes les personnes physiques et morales lorsqu'elles concluent un contrat d'assurance. Il n'existe aucune obligation d'effectuer un versement supplémentaire pour les sociétaires. Leurs intérêts sont défendus par l'assemblée des délégués. Celle-ci se compose de 100 délégués qui représentent la totalité des sociétaires. 80 des 100 délégués viennent du secteur de la prévoyance privée. Les 20 autres membres représentent les clients du secteur de la prévoyance professionnelle. La durée de mandat des délégués est chaque fois de quatre ans. Ils peuvent être réélus à condition de n'avoir pas encore atteint, le 1<sup>er</sup> janvier de l'année au cours de laquelle débute le nouveau mandat, l'âge de 68 ans révolus. La durée de mandat maximale cumulée est de 16 ans. Ne peuvent pas être élus comme délégués les membres qui sont soit employés, soit organes d'une société du groupe Pax ou qui font partie d'une société d'assurance indépendante du groupe Pax en tant qu'employés ou organe ou sous une autre forme. La fonction de délégué prend fin à l'expiration de la durée du mandat chaque fois le jour suivant l'assemblée des délégués ou lorsque la qualité de sociétaire tombe. Les conditions d'éligibilité et toutes les autres conditions à ce propos peuvent être consultées dans les statuts du Pax Holding.

La composition actuelle de l'assemblée des délégués au 31 décembre 2021 figure dans le chapitre «Assemblée des délégués 2021–2025».

## 2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 2.1 Composition et exigences

Le conseil d'administration du Pax Holding se compose de cinq à neuf membres qui doivent être sociétaires. Les membres du conseil d'administration du Pax Holding sont également les membres du conseil d'administration de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA. Font partie du conseil d'administration des personnalités aux connaissances, expériences professionnelles et

expertises différentes. En collaboration avec le comité directorial, elles assurent ainsi la prise de décisions indépendante et profitable dans l'intérêt du Pax Holding et de ses filiales. Dans le cadre d'une autoévaluation, le conseil d'administration se penche périodiquement sur la conformité des exigences mentionnées ainsi que sur la qualité des prestations fournies dans le but de valider régulièrement sa propre performance.

Le conseil d'administration se compose actuellement de sept membres. La composition du conseil d'administration, l'expérience et les liens particuliers des membres peuvent être consultés au chapitre «Conseil d'administration».

### 2.2 Liens particuliers et mandats octroyés à des organes

Tous les ans, les liens particuliers et les rapports commerciaux entre les différents membres du conseil d'administration et les membres du comité directorial, d'une part, et les liens particuliers et les rapports commerciaux avec le groupe Pax, d'autre part, sont examinés par le conseil d'administration. D'éventuels rapports commerciaux avec le groupe Pax sont soumis aux conditions pratiquées sur le marché pour les tiers offrants et doivent être divulgués. La prise en charge de mandats auprès de sociétés tierces doit être préalablement communiquée au président du conseil d'administration. Celui-ci informe le comité de nomination et de rémunération qui examine les mandats, établit son rapport au conseil d'administration et le fait valider par ce dernier.

### 2.3 Élection et durée du mandat

La durée ordinaire du mandat pour les membres du conseil d'administration est d'un an. Ils sont immédiatement rééligibles après l'expiration de leur mandat d'un an à condition qu'ils n'aient pas atteint l'âge de 72 ans révolus. La durée de mandat maximale cumulée est de 16 ans. Leur mandat dure chaque fois jusqu'au jour de l'assemblée ordinaire des délégués suivante ou prend fin lorsqu'ils cessent d'être membres de la société coopérative. À l'exception du président et des membres du comité de nomination et de rémunération qui sont

élus par l'assemblée des délégués, le conseil d'administration se constitue lui-même.

## **2.4 Répartition des compétences, organisation interne, instruments d'information et de contrôle vis-à-vis du comité directorial**

### **2.4.1 Tâche, compétence et responsabilité**

Le conseil d'administration s'acquitte des tâches qui lui sont attribuées par la loi et l'article 20 des statuts du Pax Holding. Les décisions sont prises par l'ensemble du conseil d'administration. Il peut déléguer la préparation et l'exécution de ses décisions ou la surveillance des affaires aux soins de certains membres ou comités (article 19 des statuts).

Conformément au Code des obligations et aux statuts, les tâches intransmissibles et inaliénables suivantes incombent au conseil d'administration:

- La direction générale de la société et la promulgation des directives nécessaires
- La détermination des bases de l'organisation
- L'organisation de la comptabilité, de la planification financière, du contrôle financier ainsi que du système de contrôle interne
- La nomination et la révocation des personnes auxquelles la gestion des affaires et la suppléance sont confiées
- La direction générale des personnes chargées de la gestion des affaires, notamment en ce qui concerne le respect des lois, des statuts, des règlements et des directives
- L'établissement du rapport annuel ainsi que la préparation de l'assemblée des délégués et l'exécution de ses décisions
- L'approbation d'opérations juridiques importantes
- La décision quant aux modalités de rémunération ainsi qu'aux demandes de rémunération adressées à l'assemblée des délégués
- L'établissement annuel du rapport sur les rémunérations

Le conseil d'administration prend des décisions dans tous les domaines qui ne sont pas, aux termes de la loi ou des statuts, réservés exclusivement à l'assemblée des délégués. Le conseil d'administration a délégué la gestion des affaires au comité directorial dans le cadre des prescriptions légales et statutaires.

L'agenda des réunions du conseil d'administration est déterminé par le président du conseil d'administration. Chaque membre du conseil d'administration peut demander par écrit l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. Les membres du conseil d'administration reçoivent en temps utile les documents dont ils ont besoin pour préparer les points de l'ordre du jour – en général au moins quinze jours avant la réunion.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par an. Les résolutions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des votes exprimés. En cas d'égalité des voix, c'est le président qui a la voix déterminante. Pour les affaires d'une grande portée, l'approbation de deux tiers des membres présents est nécessaire. Il est également possible de prendre des décisions par voie de circulation. Les membres du conseil d'administration ainsi que de tous les organes exécutifs sont tenus de s'absentir lorsque des affaires touchant leurs intérêts personnels sont traitées.

En général, l'ensemble des membres du comité directorial assiste aux réunions et a voix consultative. Au cours de l'année sous revue, neuf réunions ordinaires et ateliers se sont tenus. En raison de la situation liée au Covid-19, seules trois réunions ont cependant pu se tenir physiquement. Toutes les autres ont eu lieu à distance. Sept décisions ont été prises par voie de circulation.

### **2.4.2 Président du conseil d'administration**

Le président dirige le conseil d'administration. Ses responsabilités comprennent la gestion de l'assemblée des délégués ainsi que la préparation, la convocation et la tenue des réunions du conseil d'administration et la présidence des réunions. Il définit le rapport du comité directorial au conseil d'administration et il coordonne le flux des informations. Le président du conseil d'administration échange régulièrement les informations importantes avec le président du comité directorial (CEO) et représente le conseil d'administration à l'extérieur.

Dans le cadre de ses tâches, le président du conseil d'administration a des droits complets aux renseignements et à la consultation des documents sociaux du comité directorial et de l'organe de révision. Il peut en outre participer aux réunions du comité directorial

et des comités du conseil d'administration avec voix consultative. Les rapports de la révision interne lui sont directement adressés et au comité de révision et de risque ainsi qu'au responsable gestion des risques. Le président peut demander un examen spécial par la révision interne.

### 2.4.3 Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration a constitué en son sein deux comités permanents: le comité de nomination et de rémunération (CNR) et le comité de révision et de risque (CRR).

#### a) Comité de nomination et de rémunération

Le comité de nomination et de rémunération est en charge des questions de la rémunération et de la gestion du personnel. Ses tâches sont:

- Fixer les objectifs individuels pour le CEO et approuver les objectifs individuels pour le comité directorial
- Établir les demandes au conseil d'administration concernant la rémunération maximale des membres du conseil d'administration et du comité directorial pour l'exercice à venir qui est approuvée chaque année par l'assemblée des délégués
- Établir les demandes au conseil d'administration concernant les rémunérations des membres du conseil d'administration dans le cadre du montant global de la rémunération maximale approuvé par l'assemblée des délégués
- Définition des conditions de nomination ainsi que des rémunérations des membres du comité directorial dans le cadre du montant total de la rémunération maximale approuvée par l'assemblée des délégués
- Présenter des demandes au conseil d'administration concernant les modifications des statuts en ce qui concerne le système de rémunération pour indemniser les membres du conseil d'administration et du comité directorial
- Émettre des recommandations quant à la taille et la composition du conseil d'administration ainsi qu'au choix des candidates et candidats
- Procéder à une présélection des membres du comité directorial et établir des demandes au conseil d'administration concernant l'élection ou la révocation de membres du comité directorial

- Effectuer un examen annuel des nouveaux mandats et des changements de mandats existants de membres du conseil d'administration ainsi qu'établir un rapport au conseil d'administration
- Élaborer le règlement de rémunération pour le Pax Holding et le Konzern et faire la demande à l'ensemble du conseil d'administration concernant la promulgation du règlement de rémunération
- Examiner les questions de principe dans le secteur du personnel

Le comité de nomination et de rémunération se compose de trois membres qui sont élus tous les ans individuellement par l'assemblée des délégués. Pour ce faire, le conseil d'administration propose à l'assemblée des délégués des membres non exécutifs et indépendants.

Le comité se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins deux fois par an. Quatre réunions ont eu lieu au cours de l'année sous revue. Une décision a été prise par voie de circulation.

Le président du conseil d'administration, le président du comité directorial (CEO) ainsi que la responsable des ressources humaines y prennent part avec voix consultative. Pour accomplir ses tâches, le comité de nomination et de rémunération peut faire appel à d'autres personnes, consulter des conseillers externes et les faire participer à ses réunions. La présidente informe le conseil d'administration après chaque réunion sur les activités du comité. Les procès-verbaux des réunions du comité sont mis à la disposition des membres du conseil d'administration.

#### b) Comité de révision et de risque

Le comité de révision et de risque traite les questions en rapport avec la présentation des comptes et les placements de capitaux. Il évalue l'efficacité du système de contrôle interne, de la gestion interne des risques et de la compliance. Il discute préalablement les comptes annuels et les clôtures intermédiaires et décide s'il est possible de recommander au conseil d'administration de soumettre la clôture des comptes individuels et consolidés à l'assemblée des délégués. Le comité de révision et de risque

discute les plans d'audit avec la révision interne et traite ses rapports. Il examine les rapports de la révision externe, évalue ses prestations et les rémunérations et s'assure de son indépendance.

Le comité de révision et de risque se compose de trois membres. Le président du conseil d'administration, le président du comité directorial (CEO), le responsable du département Finances (CFO), la responsable Produits & actuariat (CPO) ainsi que le responsable Gestion des risques participent régulièrement aux réunions ordinaires avec voix consultative. Si besoin est, l'actuaire responsable, le responsable Legal & compliance et la révision interne sont consultés. Sept réunions ont eu lieu au cours de l'année sous revue, la révision externe ayant participé à trois d'entre elles. Une décision a été prise par voie de circulation.

Les présidents informent le conseil d'administration après chaque réunion sur les activités du comité. Les procès-verbaux des réunions du comité sont mis à la disposition des membres du conseil d'administration.

#### 2.4.4 Instruments d'information et de surveillance vis-à-vis du comité directorial

Le conseil d'administration est tenu au courant des activités du groupe Pax, de la marche des affaires et des évolutions sur le marché. À l'occasion de ses réunions, il demande régulièrement des informations sur:

- La teneur et le déroulement des discussions ainsi que sur les décisions prises et les demandes adressées au sein des comités du conseil d'administration
- La marche des affaires et l'évolution du marché par les membres du comité directorial, et, si besoin est, sur les projets les plus importants par les personnes qui en ont la responsabilité, sur l'état d'atteinte du budget et autres objectifs annuels
- Les résultats et conclusions des révisions externe et interne sur la base des examens qu'elles ont effectués

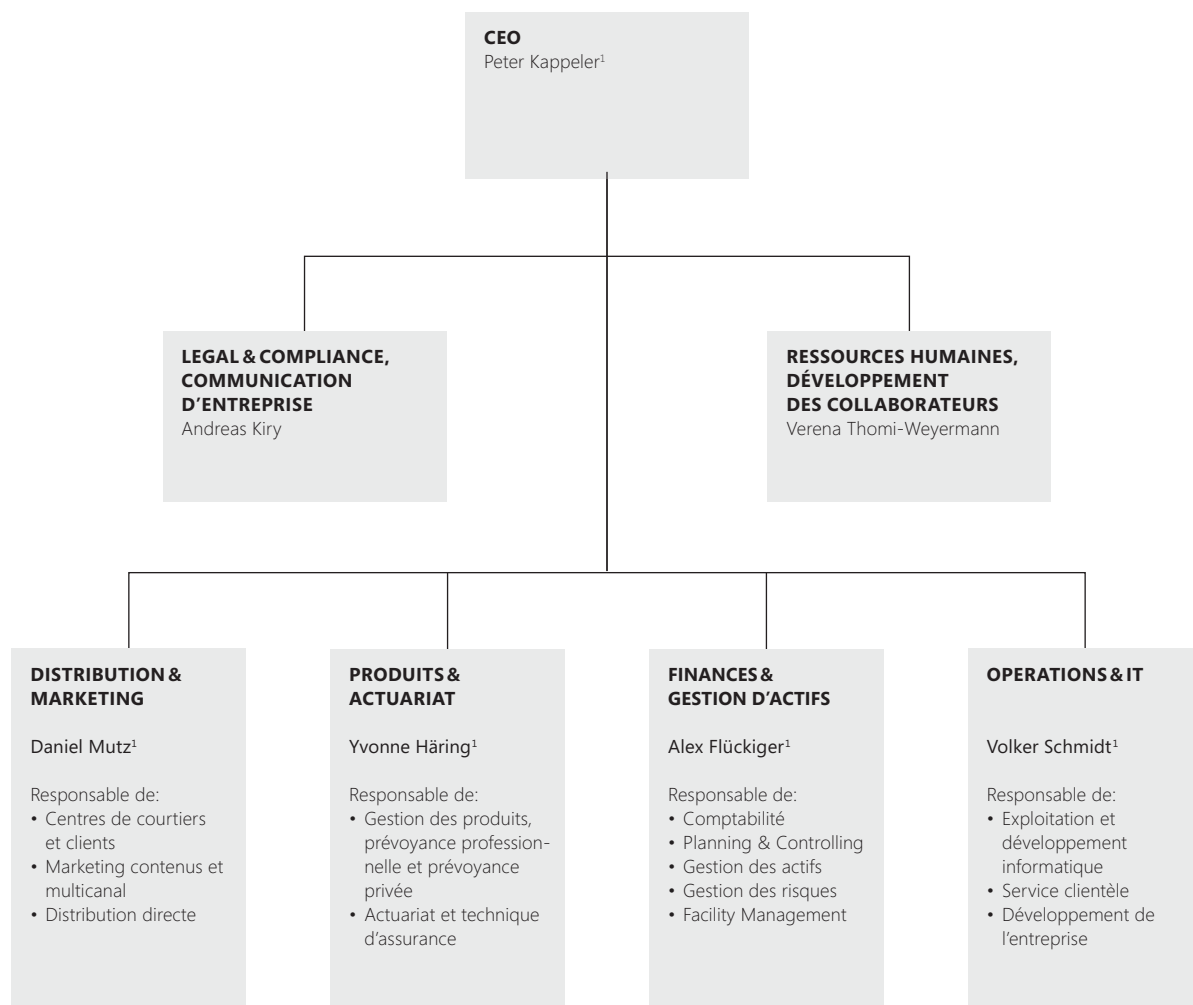
- Les risques les plus importants, leur évolution ainsi que sur les mesures déjà prises et planifiées pour les gérer
- Le respect des prescriptions légales, réglementaires et internes
- Les particularités et évènements importants

Des évènements importants sont en outre communiqués ad hoc au conseil d'administration. En dehors des réunions, chaque membre du conseil d'administration peut, après en avoir avisé le président du conseil d'administration, demander au comité directorial à être informé sur la marche des affaires ou sur certaines opérations commerciales et à consulter des documents commerciaux. Est en outre soumise au conseil d'administration la révision interne qui évalue l'efficacité de la gestion des risques, des processus internes de gestion et de contrôle ainsi que des processus de direction et de surveillance, qui examine le respect des lois et des directives externes et internes et qui accompagne la mise en place de nouveaux processus de travail ou la modification de processus existants.

### 3 COMITÉ DIRECTORIAL

Le comité directorial est en charge de la gestion opérationnelle de l'entreprise. Sous la direction de son président, il met en œuvre la stratégie décidée par le conseil d'administration du Pax Holding et veille au respect d'une gestion des risques appropriée. Le comité directorial informe régulièrement le conseil d'administration de l'évolution des affaires. Les curriculum vitae, les liens particuliers des membres ainsi que la composition du comité directorial peuvent être consultés au chapitre «Comité directorial».

# STRUCTURE DE DIRECTION DU GROUPE PAX



<sup>1</sup> Membre du comité directorial

État au 31.12.2021

# ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS 2021–2025

## Représentants des assurés de la prévoyance privée

<b>AG</b>	<b>Eicher Rolf</b>	Unternehmer, Geschäftsinhaber, Lizenzgeber	Ammerswil
	<b>Guetg Maja</b>	Geschäftsinhaberin	Niederlenz
	<b>Keel Rolf</b>	Bautechniker TS	Rheinfelden
	<b>Kemmerlings Zhanna</b>	Dipl. Pflegefachfrau HF	Zofingen
	<b>Perrinjaquet Elisabeth</b>	Pflegefachfrau im Ruhestand	Menziken
	<b>Weber Franziska</b>	Leitung Administration und Anlässe	Gipf-Oberfrick
<b>AR</b>	<b>Rechsteiner Urs</b>	Rentner (Zimmerpolier)	Wolfhalden
<b>AI</b>	<b>Büchler Albin</b>	Geschäftsführer	Appenzell
<b>BL</b>	<b>Catillon Eva-Maria</b>	Tax Manager	Oberwil
	<b>Weiss Nyfeler Caroline</b>	Lehrerin BMS/Gemeinderätin	Maisprach
<b>BS</b>	<b>Faber Christoph</b>	Schreiner, Lehrlingsverantwortlicher	Basel
<b>BE</b>	<b>Bigler-Maurer Renate</b>	Führung Landwirtschaftsbetrieb	Wichtrach
	<b>Hostettler Elisabeth</b>	Mediensprecherin	Bern
	<b>Megert Gideon</b>	Leitung Service Academy Black Belt, Projektmanager	Unterseen
	<b>Schmid Bruno</b>	Lokomotivführer SBB/Ausbildner	Brügg
	<b>Sutter Hans Peter</b>	Informatiker/ICT Change Manager	Krauchthal
	<b>von Ballmoos Andreas</b>	Produktionsleiter	Niederönz
	<b>Weber Priska</b>	Dipl. Expertin Intensivpflege NDS HF	Aarwangen
<b>FR</b>	<b>Buchs Silvia</b>	Wirtin	Jaun
	<b>Mesnil Marcel</b>	Docteur en pharmacie, secrétaire général	Corminboeuf
<b>GE</b>	<b>Fulger Mihaela</b>	Opératrice Patek Philippe	Petit-Lancy
	<b>Nahum Olivier</b>	Consultant	Choulex
	<b>Saucy Nicolas</b>	Enseignant	La Croix-de Rozon
	<b>Vourgioti Vasiliki</b>	Key accountant manager & executive assistant to the CEO	Genève
<b>GL</b>	<b>Elmer-Figi Manuela</b>	Dipl. Technikerin HF Hochbau/dipl. Hochbauzeichnerin	Schwanden
<b>GR</b>	<b>Perl Andrin</b>	Rechtsanwalt und Notar	Chur
<b>JU</b>	<b>Gigon Valérie</b>	Service consommateurs	Delémont
<b>LU</b>	<b>Bühler Patrick</b>	Transportvorbereiter	Luzern
	<b>Erni Martin</b>	Zimmermann/Chauffeur	Menznau
	<b>Glanzmann Beat</b>	Gastronom	Wigen
	<b>Scheuber Franz</b>	Logistik-Fachmann	Lieli



NE	<b>Béguin Jan</b>	Ingénieur ETHZ	Les Genevèyes-sur-Coffane
	<b>Krebs Philippe</b>	Ing. dipl. EPFL en microtechnique	Neuchâtel
NW	<b>Locher Anton</b>	Fluglehrer für Privatpiloten	Büren
OW	<b>Thomas Anja</b>	Kaufm. Angestellte	Sarnen
SH	<b>Engeler Esther</b>	Managing Partner Bellecare AG	Schaffhausen
SZ	<b>Blum René</b>	Leiter Markt Schweiz/dipl. Marketingleiter	Goldau
	<b>Föhr-Keller Antoinette</b>	Dr. med in eigener Praxis	Pfäffikon
SO	<b>Kadioglu Ahmet</b>		Olten
	<b>Marti Thomas</b>	Eidg. dipl. Landwirt	Rohr b. Olten
	<b>Meier Corinne</b>	Bereichsleiterin Schule	Grenchen
SG	<b>Dürr Daniel</b>	Teamleiter/Design Transfer Mechanik	St. Gallen
	<b>Eisenring Marcel</b>	Servicetechniker	Wattwil
	<b>Grob Peter</b>	Kaufmann	Rheineck
	<b>Marty-Müller Ruth</b>	Immobilienverwalterin	Schänis
TG	<b>Dähler Michaela</b>	Betriebsökonomin/Leiterin Personal- und Finanzwesen	Steckborn
	<b>Gerber Sandra</b>	Personal-Assistentin HR-Servicecenter	Amlikon-Bissegg
	<b>Niederer Heidi</b>	Kindergartenlehrperson	Müllheim Dorf
TI	<b>Landis Josa</b>	Technico di servizio	Cademario
	<b>Nguyen-Quang Dao</b>	Verkaufsleiter Leasing Ticino	Muralto
	<b>Pasciuti Alberto</b>	Avvocato	Agno
	<b>Romano Marco</b>	Direttore fondazione IPT Ticino	Mendrisio
	<b>Sari Carlo</b>	CFO Switzair SA	Viganello
	<b>Tamagni Paolo</b>	Avvocato indipendente	Bellinzona
UR	<b>Birchler Hanspeter</b>	Selbstständiger Apotheker	Realp
VS	<b>Corsten Andreas</b>	Berufsschullehrperson	Brig
	<b>Furrer Michel</b>	Sozialpädagoge	Stalden
	<b>Imhof Claudio</b>	Werksmitarbeiter	Filet
	<b>Siegenthaler Claude</b>	Betriebsökonom	Visp
VD	<b>Dénériaz Aniko</b>	Thérapeute en biorésonance	La Conversion
	<b>Guagenti Matteo</b>	Secrétaire syndical, Unia	Grandcour
	<b>Pellet Jonathan</b>	Enseignant postobligatoire État de Vaud	Lully
	<b>Piubellini Claude</b>	Pharmacien dipl.	Pully
	<b>Torralbo Gimeno Cecilia</b>	Consultant IT	Lausanne
	<b>Turiel Antonio</b>	Chef de Service	Lausanne
	<b>Villetta Camille</b>	Teamleader	Yverdon-les-Bains

<b>ZH</b>	<b>Ammann Thomas</b>	Diakon	Wetzikon
	<b>Bettler Markus</b>	Sozialarbeiter	Winterthur
	<b>Breitler Martin</b>	AHV-Revisor	Fehraltorf
	<b>Ernst Christoph</b>	CEO, AMC International	Kilchberg
	<b>Kramer Marcel</b>	Head of Procurement + Production	Schlatt
	<b>Löpfe Markus</b>	Selbstständig im Bereich Eventmanagement und Vertrieb	Bassersdorf
	<b>Ochsner Gertrud</b>	Job Coach Supported Employment	Zürich
	<b>Ruggli Beat</b>	Berufsbildner, Kursleiter	Thalwil
	<b>Vogel Martin</b>	Projektleiter und Verkauf Krananlagen	Truttikon
<b>ZG</b>	<b>Schürpf Prisca</b>	Mitarbeiterin bei Suchtmittel-Erkrankten	Hagendorn
<b>FL</b>	<b>Ulrich Mathias</b>	Projektleiter Wirtschaftsförderung	Vaduz

### Représentants des clients de la prévoyance professionnelle

Ces délégués sont cooptés par les 80 autres membres de l'assemblée des délégués.

<b>Balestra Gabriele</b>	ALVAD	Locarno
<b>Beltraminelli Andrea</b>	Consulca SA, Fiduciario	Bellinzona
<b>Bernhardt Frank</b>	Multiplikator AG, Geschäftsführer	Basel
<b>Ege Daniel</b>	Suter Reinigung AG, Geschäftsleitung	Gipf-Oberfrick
<b>Fehr Jürg</b>	Fehr-Druck AG, Geschäftsinhaber	Widnau
<b>Fiori Marco</b>	Studio legale Fiori, Geschäftsinhaber	Locarno
<b>Frei Alfred</b>	ADIWA Nautic GmbH, Geschäftsführer	Ottoberg
<b>Fuchs Hannes</b>	Fuchs Maschinen und Werkzeuge AG, Inhaber, Geschäftsführer	Schweizersholz
<b>Herber Christoph</b>	K. Bucher Immobilien-Treuhand AG, Geschäftsleiter und Inhaber	Oberdorf
<b>Holliger Thomas</b>	Wiler Trotte Weinbaugenossenschaft, Verwalter / GS-Leiter Raiffeisen Leibstadt	Wil AG
<b>Iten Peter A.</b>	Iten Anwaltskanzlei & Notariat	Zug
<b>Jost Ueli</b>	Veriset Küchen AG, Mitglied des VR / Vorsitzender der Geschäftsleitung	Root
<b>Keist Max</b>	KUBE Electronics AG, El.-Ing. HTL, Geschäftsleiter	Gossau
<b>Leu Roger</b>	Temporalis Consulting GmbH, Geschäftsleiter / Partner	Reinach
<b>Schmidiger Paul</b>	FZR Fahrzeug-Zubehör Reusszopf AG, Geschäftsführer, Mitinhaber	Luzern
<b>Spörri Helena</b>	Spörri Garage AG, Kauffrau, Administration	Ossingen
<b>Steiger Thomas</b>	Müller Eletechnik AG, Inhaber, Geschäftsführer	Muttenz
<b>Stieger Guido</b>	Stieger Holzbau GmbH, Geschäftsführer, Inhaber	Bad Ragaz
<b>Thomi Reto</b>	Nyffenegger Storenfabrik AG, Dipl. El.-Ing. ETHZ, Inhaber	Huttwil BE

État au 31.12.2021

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pax Assurance et Pax Holding

	Fonction	Au CA depuis	Élu(e) jusqu'en	Secteur
<b>Daniel O. A. Rüedi (1968, CH)</b>	Président du conseil d'administration	2013	2022	Participation au comité de révision et de risque ainsi qu'au comité de nomination et de rémunération
<b>Thomas R. Schönbächler (1964, CH)</b>	Vice-président du conseil d'administration	2015	2022	Membre du comité de révision et de risque
<b>Beat Bühlmann (1975, CH)</b>	Membre du conseil d'administration	2018	2022	Membre du comité de nomination et de rémunération
<b>Nadja Lang (1973, CH)</b>	Membre du conseil d'administration	2020	2022	Présidente du comité de nomination et de rémunération
<b>Markus Lützel Schwab (1963, CH)</b>	Membre du conseil d'administration	2016	2022	Membre du comité de révision et de risque
<b>Alice Šachová-Kleisli (1963, CH, DE)</b>	Membre du conseil d'administration	2020	2022	Membre du comité de nomination et de rémunération
<b>Hans Wey (1952, CH)</b>	Membre du conseil d'administration	2013	2022	Président du comité de révision et de risque
<b>Sandra Borner Claudia Vogt</b>	Secrétariat général			Ne sont pas membres du conseil d'administration
<b>Président d'honneur</b>				
<b>Gianfranco Balestra</b>	Président d'honneur du conseil d'administration		depuis 2008	

État au 31.12.2021



**DANIEL O.A.  
RÜEDI**

**Président des CA Pax Holding,  
Pax Assurance et Pax Asset Management**

Il est indépendant et non exécutif.

#### **PARCOURS PROFESSIONNEL**

##### **Baumann & Cie, Banquiers (actuellement)**

- Associé directeur, sociétaire et responsable du ressort placements, des ressources humaines, de la comptabilité de l'informatique et de Legal & Compliance

##### **Baumann & Cie, Banquiers (2008)**

- Associé indéfiniment responsable de la société en commandite

##### **Baumann & Cie, Banquiers (2005–2007)**

- Responsable de la gestion de portefeuille, membre de la direction

#### **FORMATION**

- Analyste financier et gestionnaire de fortune dipl.
- Executive MBA Bern-Rochester

#### **MANDATS DE CONSEILLER D'ADMINISTRATION/DE FONDATION LIÉS À BAUMANN & CIE, BANQUIERS**

- Caisse de pension LPP Baumann & Cie, président
- Wohlfahrtsfonds Baumann & Cie, président
- AVAG Anlage und Verwaltungs AG, président
- Providentia AG, président
- Immobilien-Gesellschaft St. Jakob AG, président
- Zur Rotbuche Immobilien AG, président
- Banque privée Trafina SA, membre
- Trafina Personalvorsorgestiftung, président
- Trafina Wohlfahrtsstiftung, président
- Crystal Asset Management SA, membre
- Crystal Holding AG, membre
- ImmoVision1 + 2 AG, membre

#### **AUTRES MANDATS DE CONSEILLER D'ADMINISTRATION/DE FONDATION ET DE COMITÉ**

- Caisse de compensation des banques suisses, membre
- Caisse d'allocations familiales banques, membre
- Möbel Rösch AG, membre
- Fondation pour le Musée historique Bâle, membre



**THOMAS R.  
SCHÖNBÄCHLER**

**Vice-président des CA Pax Holding  
et Pax Assurance**

Il est indépendant et non exécutif.

**PARCOURS PROFESSIONNEL**

**Stiftung BVK (actuellement)**

- CEO

**BVK Personalvorsorge des Kantons ZH  
(2009–2013)**

- Chef BVK, président de la direction

**Swiss Life (anciennement Rentenanstalt)  
(1996–2009)**

- Différentes fonctions de direction, entre autres: responsable du service clientèle Suisse assurance individuelle et collective, responsable opérations de la fondation collective, responsable de divers grands projets

**Centre Européen de Management, Colmar (FR)  
(1992–1995)**

- Responsable distribution et marketing

**FORMATION**

- Économiste d'entreprise HES
- Executive MBA Bern-Rochester

**AUTRES MANDATS DE CONSEILLER  
D'ADMINISTRATION / DE FONDATION (CF)**

- Caisse de pension du théâtre lyrique de Zurich (CF), membre
- Vorsorgestiftung Zürcher Anwaltsverband, président



**BEAT  
BÜHLMANN**

**Membre des CA Pax Holding et Pax Assurance**

Il est indépendant et non exécutif.

**PARCOURS PROFESSIONNEL**

**Graphax AG (actuellement)**

- CEO

**Swisscom (2019–2021)**

- Responsable distribution de la division PME

**Evernote (2016–2019)**

- General Manager EMEA

**Yourposition (2015–2016)**

- Co-Chief Executive Officer (mandat)

**Hult Int. Business School (2013–2015)**

- Managing Director

**Google Londres & Zurich (2008–2013)**

- Industry Leader Multi-Sectors

**Dell (2002–2008)**

- Sales Manager Small & Medium Business
- Senior Brand & Product Manager Enterprise

**HP (1999–2001)**

- Technical Presales Consultant Key Accounts

**FORMATION**

- Doctor of Business Administration, Adelaide
- Diplôme de troisième cycle en gestion d'entreprise
- Études d'ingénieur Télécom & Informatique HES

**AUTRES MANDATS DE CONSEILLER  
D'ADMINISTRATION / DE FONDATION (CF)**

- Ferrum AG, membre
- gfm.ch, Stiftung für Marketing in der Unternehmensführung, membre (CF)
- Miroma AG (Rivella AG), membre
- Rivella International AG, membre



**NADJA  
LANG**

**Membre des CA Pax Holding et Pax Assurance**

Elle est indépendante et non exécutive.

**PARCOURS PROFESSIONNEL**

**Genossenschaft ZFV Unternehmungen  
(à partir de 2021, actuellement)**

- CEO

**Fondation Max Havelaar Suisse,  
Fairtrade International (2012–2017)**

- Directrice
- Diverses fonctions internationales

**Fondation Max Havelaar Suisse,  
Fairtrade International (2005–2011)**

- Marketing Commercial Director, CEO adjoint
- Diverses fonctions internationales

**General Mills Europe (2003–2005)**

- European Marketing Manager

**The Coca-Cola Company (1999–2003)**

- Divers postes dans le marketing et de dirigeante

**FORMATION**

- Études d'économie d'entreprise, spécialisation en marketing à la ZHAW, School of Management and Law

**AUTRES MANDATS DE CONSEILLÈRE  
D'ADMINISTRATION / DE FONDATION**

- La Poste Suisse SA, présidente du comité de nomination, d'organisation et de rémunération
- School of Management and Law, ZHAW, membre Internationaler Beirat
- Entreprises ZFV (cooperative), présidente



**MARKUS  
LÜTZEL SCHWAB**

**Membre des CA Pax Holding et Pax Assurance**

Il est indépendant et non exécutif.

**PARCOURS PROFESSIONNEL**

**PartnerRe (2005–2020)**

- Divers postes de management et de direction, à partir de 2011, membre de la direction Life & Health; responsable pour les régions Asie, Australie, Europe du Nord, centrale et de l'Est, Israël

**SwissRe (1991–2005)**

- Divers postes de management et de direction dans la réassurance, à partir de 1999 membre de la direction

**Pax Assurance (1986–1991)**

- Actuaire en tarification

**FORMATION**

- Diplôme d'études d'actuaire
- Actuaire ASA
- Executive MBA Bern-Rochester

**AUTRES MANDATS DE CONSEILLER  
D'ADMINISTRATION**

- Aucun



**ALICE  
ŠÁCHOVÁ-KLEISLI**

**Membre des CA Pax Holding et Pax Assurance**

Elle est indépendante et non exécutive.

**PARCOURS PROFESSIONNEL**

**Collective63 (actuellement)**

- Partenaire

**Vendbridge AG (2012–2020)**

- Partenaire

**De Sede Group (2008–2012)**

- CMO, CEO

**Favo Werbeagentur (2002–2008)**

- CEO et propriétaire

**Tela AG (1998–2001)**

- CEO

**Boston Consulting Group (1994–1998)**

- Conseillère d'entreprises

**Procter & Gamble (1989–1994)**

- Brand Management

**FORMATION**

- Études de sciences économiques, titulaire d'un diplôme de gestion d'entreprise avec mention

**AUTRES MANDATS DE CONSEILLÈRE  
D'ADMINISTRATION**

- ASE Technik AG, présidente
- Griesser AG, membre
- Scholz & Friends AG, membre
- SRG-SSR, membre



**HANS  
WEY**

**Membre des CA Pax Holding et Pax Assurance**

Il est indépendant et non exécutif.

**PARCOURS PROFESSIONNEL**

**PricewaterhouseCoopers (PwC) (jusqu'en 2012)**

- Président du conseil d'administration (2008–2012)
- Direction du secteur révision de prestataires financiers et direction de mandats de révision de banques, d'assurances et de sociétés de capital

**FORMATION**

- Expert-comptable diplômé

**AUTRES MANDATS DE CONSEILLER  
D'ADMINISTRATION**

- Banque Cantonale de Saint-Gall SA

# COMITÉ DIRECTORIAL

Pax Assurance et Pax Holding

	Fonction	Membre du comité directorial depuis	Département
<b>Peter Kappeler (1969, CH)</b>	CEO, président du comité directorial	2011	Direction générale, état-major
<b>Yvonne Häring (1978, CH)</b>	CPO, vice-présidente du comité directorial	2020	Produits & actuariat
<b>Alex Flückiger (1969, CH)</b>	CFO, membre du comité directorial	2017	Finances
<b>Daniel Mutz (1967, CH)</b>	COO, membre du comité directorial	2013	Distribution & marketing
<b>Volker Schmidt (1972, CH, DE)</b>	CSO, membre du comité directorial	2017	Opérations & IT

État au 31.12.2021





**PETER  
KAPPELER**

**Président du comité directorial**

**PARCOURS PROFESSIONNEL**

**Pax Holding, Pax Assurance (actuellement)**

- CEO

**Allianz Suisse (2007–2011)**

- Direction Vie & hypothèques

**AXA Winterthur (anciennement Winterthur Leben) (1998–2007)**

- Direction back-office vie individuelle et directeur suppléant vie individuelle
- Direction Business Technology Office & Mathematics

**FORMATION**

- Ingénieur diplômé EPF
- Diplôme en Insurance Management à la HSG

**MANDATS DE CONSEILLER D'ADMINISTRATION**

- Simpego Assurances SA, membre



**YVONNE  
HÄRING**

**Présidente suppléante du comité de direction**

**PARCOURS PROFESSIONNEL**

**Pax Holding, Pax Assurance (actuellement)**

- Vice-présidente du comité directorial
- CPO, responsable du département Produits & actuariat

**Baloise (2007–2019)**

- différentes fonctions, responsable services assurance dommages entreprises clientes, responsable développement produits et technique d'assurance-vie collective

**FORMATION**

- Titulaire d'un doctorat de mathématicienne (Dr. phil.)
- Formation complémentaire de l'International Fund & Asset Management Business School
- Excellence in General Management DAS HSG

**MANDATS DE CONSEILLÈRE D'ADMINISTRATION**

- Creadi AG, vice-présidente



**ALEX  
FLÜCKIGER**

**Membre du comité directorial**

**PARCOURS PROFESSIONNEL**

**Pax Holding, Pax Assurance (actuellement)**

- CFO, direction Finances

**Zurich Insurance Group (2002–2017)**

- Différentes fonctions, entre autres Head of Group Financial Reporting, Regional Group Controller Europe, Head of Planning & Controlling Global Corporate in Europe et Chief Risk Officer Switzerland

**PwC (1997–2002)**

- Expert-comptable

**FORMATION**

- Économiste d'entreprise
- Titulaire du diplôme fédéral d'expert-comptable
- SKU Advanced Management Diploma (AMP-HSG), Executive School of the University of St. Gallen (HSG)

**MANDATS DE CONSEILLER D'ADMINISTRATION**

- Pax Asset Management SA, vice-président
- Simpego Assurances SA, membre



**DANIEL  
MUTZ**

**Membre du comité directorial**

**PARCOURS PROFESSIONNEL**

**Pax Holding, Assurance (actuellement)**

- CSO, direction Distribution & marketing

**Nationale Suisse (2008–2011)**

- Responsable courtiers & coopérations

**Helvetia Assurances (1999–2008)**

- Responsable clients institutionnels Étranger
- Responsable gestion service externe
- Responsable gestion canaux de distribution
- responsable courtiers

**FORMATION**

- Économiste d'entreprise dipl. FHNW Olten
- MBA spécialisé dans la direction stratégique d'entreprise de l'Université de Strathclyde à Glasgow

**MANDATS DE CONSEILLER D'ADMINISTRATION  
ET AFFILIATIONS**

- Creadi AG, président
- Acumedis GmbH, sociétaire



**VOLKER  
SCHMIDT**

**Membre du comité directorial**

**PARCOURS PROFESSIONNEL**

**Pax Holding, Pax Assurance (actuellement)**

- COO, direction Opérations & IT

**CSS Assurance (2001–2017)**

- Membre du comité exécutif (CE), direction division ICT & Operational Excellence (2016–2017)
- Membre du CE, direction division technique d'assurance & informatique (2013–2016)
- Membre du comité exécutif, direction division marketing & technique (2010–2012)
- Direction Sanagate (2009–2017)
- Responsable service projets & processus (2005–2009)
- Responsable service marketing ciblé (2002–2005)
- Responsable service segments clients (2001–2002)

**FORMATION**

- Économiste d'entreprise diplômé (HES)
- Master of Arts en économie et management M. A.
- Executive Master of European and International Business Law (M. B. L. HSG)
- Master of Science (M. Sc.) en psychologie économique

**MANDATS DE CONSEILLER D'ADMINISTRATION  
ET AFFILIATIONS**

- Creadi AG, membre
- CIO Summit, membre du comité consultatif

# DROITS DE PARTICIPATION ET PRISES DE CONTRÔLE

## 1 DROITS DE PARTICIPATION

L'assemblée ordinaire des délégués a lieu chaque année dans un délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice. Des assemblées extraordinaires des délégués sont convoquées, si besoin est, sur décision de l'assemblée des délégués ou du conseil d'administration, à la demande de l'organe de révision ou à la demande justifiée écrite de délégués. Chaque délégué dispose d'une voix à l'assemblée des délégués.

Les dispositions statutaires concernant la participation à l'assemblée des délégués, les quorums, les prescriptions concernant la convocation de l'assemblée des délégués et les règles d'inscription à l'ordre du jour correspondent aux dispositions du Code des obligations. Aucune restriction au droit de vote n'est prévue.

## 2 PRISES DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

Les statuts du Pax Holding contiennent une limitation de vente concernant les actions de la Pax Assurance. Au total, pas plus d'un tiers des parts au capital-actions et des droits de vote à l'assemblée générale de la Pax Assurance ne peut être vendu par le Pax Holding, et cela peut uniquement se faire dans le cadre d'une convention de coopération. Les contrats de travail de la Pax Assurance ne contiennent aucune convention relative à des prises de contrôle. Sont applicables les préavis habituels sur le marché pendant lesquels les règles pour une rémunération fixe et dépendante du résultat sont valables.

# RÉVISION ET POLITIQUE D'INFORMATION

## 1 RÉVISION INTERNE

La fonction de révision interne et les tâches ont été transférées dans leur intégralité à PricewaterhouseCoopers SA. Elle établit son rapport à l'intention du comité de révision et de risque et du président du conseil d'administration.

Le contrat avec PricewaterhouseCoopers SA peut être résilié au 31 décembre d'une année en respectant chaque fois un préavis de six mois.

## 2 ORGANE EXTERNE DE RÉVISION

### 2.1 Durée du mandat et durée du mandat du réviseur responsable

L'organe externe de révision est chaque fois élu par l'assemblée des délégués pour un an. La KPMG SA qui détient ce mandat pour l'année sous revue exerce simultanément les fonctions d'organe de révision des filiales intégralement consolidées et de réviseur des comptes consolidés. Le réviseur responsable est Oliver Windhör, partenaire à la KPMG SA.

### 2.2 Honoraires de révision

Les honoraires de l'organe de révision KPMG SA pour l'activité de révision se montent à CHF 504'704, TVA comprise, pour la période de référence (année précédente: CHF 520'191, TVA comprise).

### 2.3 Honoraires supplémentaires pour missions consultatives

Il n'y a pas eu de prestations proches de la révision (année précédente: CHF 51'696), aucune prestation supplémentaire n'a été fournie.

## 3 INSTRUMENTS DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE VIS-À-VIS DES RÉVISIONS INTERNE ET EXTERNE

L'activité des révisions interne et externe est analysée et évaluée une fois par an par le comité de révision et de risque. Le respect des exigences en matière d'indépendance est vérifié en permanence.

## 4 POLITIQUE D'INFORMATION

Les délégués reçoivent une brève information sur l'évolution des affaires après la clôture semestrielle et en fin d'année ainsi qu'une information approfondie en même temps que le rapport de gestion lors de l'assemblée des délégués.

Des rencontres régionales des délégués sont généralement organisées tous les deux ans pour discuter des questions d'actualité qui concernent le groupe Pax. Les dernières rencontres régionales des délégués se sont tenues en 2021.

Les médias sont régulièrement informés de la marche des affaires par des communiqués de presse après la clôture annuelle.

## INDEMNISATIONS

### Indemnités, participations, prêts et crédits

Le système de rémunération mis en œuvre chez Pax avec ses principes généraux et critères essentiels ainsi que leur application au cours de l'exercice sont décrits dans ce qui suit. Les conditions de prêt et de crédit pour les délégués, les membres du conseil d'administration et du comité directorial ainsi que les collaborateurs sont également expliquées.

### Délégués de la société coopérative

Pour la participation à l'assemblée des délégués, les délégués touchent un jeton de présence de CHF 750 ainsi que le remboursement de leurs frais de déplacement. Des affaires conclues avec des délégués ou des proches de ceux-ci le sont à des conditions équivalentes à celles qui seraient proposées à une tierce personne. Il existe une directive qui fixe les conditions pour la conclusion de contrats avec des délégués ou des membres de la société coopérative.

### Conseil d'administration

Les principes concernant les rémunérations pour les membres du conseil d'administration sont réglés dans les statuts (article 17e): pour leur activité, les membres du conseil d'administration touchent une rémunération fixe indépendante du résultat commercial. Ils ont en outre droit au remboursement de leurs frais.

Les principes de rémunération ainsi que les différents éléments constituant la rémunération sont stipulés périodiquement et sont décrits dans un règlement de rémunération défini par le conseil d'administration. La rémunération doit être adaptée dans son ensemble et compétitive en comparaison avec celle des entreprises du même secteur économique. La réglementation doit en outre être cohérente et transparente.

L'actuel modèle de rémunération pour le conseil d'administration est représenté dans le tableau qui suit:

En CHF	Présidence	Vice-présidence	Présidence du comité de nomination et de rémunération et du comité de révision et de risque	Membre	Présidence Pax Asset Management
Honoraire annuel	250'000	80'000	80'000	60'000	30'000
Forfait pour frais	20'000	10'000	5'000	5'000	1'500

Le comité de nomination et de rémunération peut fixer une rémunération dérogatoire pour le président du conseil d'administration en tenant compte du degré d'occupation convenu.

Les montants indiqués comprennent tous les honoraires pour l'ensemble des activités du conseil d'administration du Pax Holding et de ses filiales.

Les dispositions statutaires concernant l'approbation des rémunérations maximales par l'assemblée des délégués ont été introduites lors de l'assemblée du 25 avril 2015 et décidées pour la première fois pour l'exercice 2016.

Pour l'année 2021, le montant total des indemnités (y compris remboursement forfaitaire des frais et cotisations de l'employeur aux assurances sociales) versées au conseil d'administration portait sur CHF 807'102 (CHF 760'722 l'année précédente). Le montant concernant le Pax Holding est de CHF 154'066 (CHF 144'774 l'année précédente). La répartition se fait à la charge des entreprises contrôlées selon une clé qui tient compte des frais et des responsabilités. Aucune indemnisation n'est versée à l'avance.

Le montant des indemnités versées en 2021 peut être consulté dans le tableau qui suit.

### Indemnités des membres du conseil d'administration

En CHF	Honoraires y compris frais forfaitaires	Cotisations aux assurances sociales (employeur)	<b>Total</b>	
			2021	2020
<b>Daniel O. A. Rüedi</b> Président (y compris rémunérations pour le mandat de président du CA de la Pax Asset Management SA)	301'500	21'373	322'873	322'677
<b>Thomas R. Schönbächler</b> Vice-président, membre du comité de révision et de risque	90'000	6'146	96'146	96'086
<b>Beat Bühlmann</b> Membre du comité de nomination et de rémunération	65'000	4'610	69'610	69'565
<b>Nadja Lang</b> Membre du comité de nomination et de rémunération	85'000	6'146	91'146	44'891
<b>Markus Lützel Schwab</b> Membre du comité de révision et de risque, membre du comité de nomination et de rémunération	65'000	4'610	69'610	69'669
<b>Alice Šachová-Kleisli</b> Présidente du comité de nomination et de rémunération	65'000	4'610	69'610	44'891
<b>Hans Wey</b> Président du comité de révision et de risque	85'000	3'107	88'107	88'072
<b>Matteo Inaudi</b> Président du comité de nomination et de rémunération	0	0	0	24'871
<b>Total conseil d'administration</b>	<b>756'500</b>	<b>50'602</b>	<b>807'102</b>	<b>760'722</b>

S'il existe des transactions avec des personnes proches des membres du conseil d'administration au cours de l'année sous revue, celles-ci sont indiquées dans l'annexe, chapitre 5.

Ni indemnité ou prêt à des membres actuels ou anciens des organes du groupe Pax ou à des personnes proches d'elles, ni aucune indemnité de départ n'ont été versés au cours de l'année sous revue.

En outre, aucun versement d'honoraires ou d'indemnités assimilables à des honoraires n'a été accordé ou mis en expectative. Il n'existe aucun engagement des caisses de pension vis-à-vis des membres du conseil d'administration. Aucun prêt n'a été accordé ou promis aux membres actuels du conseil d'administration.

### Comité directorial

#### Modèle de rémunération

Les principes de rémunération pour les membres du comité directorial sont réglés dans les statuts (article 17f). Ils touchent une rémunération fixe (éventuelles prestations en nature incluses), une indemnité pour des frais forfaitaires ainsi qu'une rémunération dépendant du résultat qui peut au maximum porter sur 75 pour cent de la rémunération fixe.

Le modèle de rémunération et le montant des indemnités pour les membres du comité directorial sont examinés périodiquement et comparés à la pratique d'entreprises comparables pour garantir que le modèle de rémunération est en harmonie avec la stratégie commerciale et que le niveau d'indemnisation reste conforme au marché.

Le conseil d'administration statue tous les ans quant à l'atteinte des objectifs de l'entreprise, la performance individuelle et l'indemnisation variable des membres du comité directorial. Les membres du comité directorial sont assurés dans la caisse de pension de Pax.

	Objectif	Modalité de versement
Salaire de base	Salaire pour le mandat de base de la fonction	Versement mensuel
Indemnité variable	Participation à l'atteinte des objectifs de l'entreprise et reconnaissance de la performance individuelle	Versement annuel
Caisse de pension	Revenu adéquat pour le temps après la retraite et en cas de risque (invalidité, décès)	Contributions d'épargne et assurance de risque
Forfait pour frais	Remboursement des frais professionnels	Versement mensuel

**Salaire de base**

Le salaire de base est vérifié périodiquement et dépend de l'étendue, de la responsabilité et de la valeur sur le marché de la fonction concernée ainsi que du profil individuel de la personne qui occupe le poste, à savoir capacités, compétences et expérience ainsi que des résultats obtenus à ce jour.

**Rémunération variable dépendant de la performance**

La rémunération variable dépendant de la performance se base sur le résultat commercial et la performance individuelle. Normalement, elle est limitée à 50 pour cent du salaire de base, une indemnité supplémentaire pouvant atteindre 25 pour cent étant possible. Cela peut être le cas si les objectifs commerciaux ont été largement dépassés. Cette rémunération supplémentaire est payée seulement après trois ans et à condition que l'évolution des affaires reste positive et que le contrat de travail soit encore en vigueur à l'expiration de ces trois ans.

Les objectifs individuels à atteindre en matière de contribution et de comportement sont déterminés tous les ans. Pour le CEO, ceux-ci sont convenus avec le comité de nomination et de rémunération. Les objectifs des autres membres du comité directorial sont déterminés par le CEO qui les fait autoriser par le comité de nomination et de rémunération.

Les objectifs commerciaux à atteindre pour l'exercice suivant sont définis tous les ans dans le cadre du processus d'approbation du budget et sont approuvés par le conseil d'administration.

L'année suivante, le degré d'atteinte de l'objectif est déterminé par la commission de nomination et de rémunération. Ce degré peut aller de 70 à 120 pour cent. Si tous les objectifs de l'entreprise ont été dépassés, une indemnité complémentaire peut être accordée.

**Prévoyance**

Les membres du comité directorial sont assurés auprès de la Pax, Fondation collective LPP, pour la prévoyance professionnelle.

**Prestations annexes**

Les membres du comité directorial bénéficient d'une voiture de fonction ou d'une prime de mobilité au titre de prestations auxiliaires. Ils reçoivent également une allocation forfaitaire pour frais de représentation conformément au règlement relatif aux frais approuvé par l'administration fiscale.

**Rémunérations en 2021**

Les dispositions statutaires concernant l'approbation des indemnités maximales par l'assemblée des délégués ont été introduites à l'occasion de l'assemblée du 25 avril 2015 et décidées pour la première fois pour l'exercice 2016. Pour l'exercice 2021 le montant global plafonné pour la rémunération du comité directorial s'élevait à CHF 2'823'658 (indemnités dépendant de la prestation et de la marche des affaires versées en 2022) y compris allocations telles que les allocations pour enfants et de formation, les frais forfaitaires, l'allocation de mobilité (CHF 2'775'308 année précédente).

Les charges pour la caisse de pension côté employeur ainsi que les cotisations de l'employeur aux assurances sociales pour les membres du comité directorial portent sur CHF 654'583 (année précédente: CHF 650'717).



Les montants énumérés comprennent tous les frais, honoraires et indemnités versés par le Pax Holding et les sociétés du groupe pour l'exercice 2021.

### Rémunération individuelle la plus élevée

Pour le présent exercice, la rémunération individuelle totale la plus élevée revient au président du comité directorial (CEO), Peter Kappeler.

En CHF	Salaire de base	Indemnité variable <sup>1</sup>	Autres paiements (prestations accessoires)	<b>Total</b>	
				2021	2020
<b>Salaires du comité directorial</b>	1'762'333	892'500	168'825	<b>2'823'658</b>	<b>2'775'308</b>
Dont la personne la mieux payée (Peter Kappeler)	522'405	260'000	60'675	843'080	803'220
<b>Assurances sociales et caisse de pension du comité directorial</b>				<b>654'583</b>	<b>650'717</b>
Dont la personne la mieux payée (Peter Kappeler)				168'103	164'285
<b>Total des rémunérations du comité directorial</b>				<b>3'478'241</b>	<b>3'426'025</b>

<sup>1</sup> Participation au résultat de l'entreprise et reconnaissance de la performance individuelle.

Les contrats de travail du comité directorial ne contiennent ni clause d'indemnisation de départ ni clause de sauvegarde dans le cas d'un changement de contrôle. Aucun prêt n'a été accordé ou promis aux membres actuels du comité directorial. Il n'y aura pas davantage d'attribution de titres de participation, de droits de conversion ou d'option.

### Autres cadres et collaborateurs

Le modèle de rémunération pour les collaborateurs prévoit, analogiquement à celui du comité directorial, une composante de salaire fixe et une part de salaire variable dépendant des prestations. Celle-ci est fonction de l'atteinte des objectifs au niveau des objectifs de

l'entreprise, objectifs individuels à atteindre en matière de contribution et de comportement. L'atteinte des objectifs est déterminée à partir de valeurs qui sont clairement définies.

Cela permet de garantir que l'attribution de la rémunération variable repose sur des critères qui s'orientent sur l'évolution durable de l'entreprise. Le montant de la part variable du salaire dépend de l'échelon de fonction du programme de bonus et se situe entre 3 et 20 pour cent du salaire de base pour une atteinte de l'objectif de 100 pour cent. Dans la comparaison avec le marché, le système de rémunération est compétitif et transparent dans sa conception.